



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Philippe FAJON
02.32.10.70.75

philippe.fajon@culture.gouv.fr

Références : PC02755422A0015-1

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DDTM de l'Eure

1 Avenue du Maréchal Foch
BP 20018
27020 EVREUX CEDEX

À l'attention de Madame Katia POLINIEN,

CAEN, le **25 JUIL. 2022**

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : LA CHAPELLE-LONGUEVILLE (EURE), 2022 - projet de centrale photovoltaïque
PC02755422A0015
Votre courrier du 25 juillet 2022
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 25 juillet 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Normandie,
La directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,

Reçu le	- 1 AOUT 2022			
N° d'enregistrement				
DDTM 27 SACT	Attr.	Rép.	Avis.	Info.
Cheffe de service				
Contrôle accessibilité urbanisme				
Conseil aux territoires				
Délégation Territoriale				
Observations				
Diffusé le				

Cyrille BILLARD

